



ACADÉMIE DE VERSAILLES

Liberté
Égalité
Fraternité

Date de mise à jour : 26 juin 2023

INTITULE DE LA MISSION : Professeur référent culture territorial – Territoire : Nord académique	CATEGORIE : Professeur du 2 nd degré. Poste ouvert aux contractuel(le)s : NON
INTITULE DU RECRUTEUR : rectorat de l'académie de Versailles	ORGANISME DE RATTACHEMENT : ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
DOMAINE FONCTIONNEL :	EMPLOI TYPE* : * REME, REFERENS, BIBLIOPHIL
DATE DE DISPONIBILITE : Septembre 2023	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : rectorat de l'académie de Versailles
DESCRIPTION DE L'EMPLOYEUR : L'académie de Versailles regroupe quatre départements : les Yvelines (78), l'Essonne (91), les Hauts-de-Seine (92) et le Val-d'Oise (95). Première académie de France par l'importance de ses effectifs avec près d'1 200 000 élèves, l'académie de Versailles accueille et gère plus de 100 000 agents (enseignants, personnels d'encadrement, d'éducation, administratifs, techniciens, ouvriers, de service et de santé).	

ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL :

- Activités du service :

La Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC) a une fonction de conseil, de proposition, d'impulsion, d'accompagnement et de suivi pour l'ensemble des domaines, démarches et activités situées dans le champ de l'éducation artistique et culturelle (EAC). Animée par la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère de la rectrice, la DAAC met en œuvre les procédures relatives aux projets d'éducation artistique et culturelle (EAC) des collèges et des lycées, accompagne les équipes pédagogiques et leurs partenaires artistiques, scientifiques et culturels, conçoit et organise les actions de formation des professeurs dans les différents domaines de l'EAC, assure, avec les IA-IPR concernés, le suivi des enseignements artistiques. Elle travaille en étroite liaison avec les services académiques (DSDEN, corps d'inspection pédagogique, EAFC, DAVL, DAF, DOS...) et avec la Direction régionale des affaires culturelles (ministère de la culture) et les collectivités territoriales.

Sous l'autorité fonctionnelle de la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, le/la chargé(e) de mission, a pour mission de (d') :

1. Favoriser la mise en œuvre de la politique académique dans le champ de l'éducation artistique et culturelle à l'échelle du regroupement de communautés d'agglomération Nord académique.
2. Contribuer à l'organisation du plan de formation des professeurs référents culture et à l'animation du réseau des professeurs référents culture à l'échelle du territoire précédemment défini ;
3. Favoriser et accompagner la mise en place du réseau des élèves ambassadeurs culture et son extension dans les collèges ;
4. Accompagner la mise en application d'ADAGE et la diffusion de l'ensemble des ressources et outils en matière d'éducation artistique et culturelle sur les différents supports dédiés (pass culture ; site académique ; projet académique ; revue daac'actualité ; Open Agenda ; padlets...) ;
5. Participer aux actions de formation destinées aux professeurs référents culture;
6. Favoriser la communication et les échanges au sein du réseau.

Conduite en lien avec la Délégation Académique à l'éducation artistique et à l'Action Culturelle, et en particulier avec la coordinatrice des professeurs référents culture, la mission de Professeur Référent Culture Territorial donne lieu à une rétribution à hauteur de 1 IMP sur le territoire concerné. Le Professeur Référent Culture Territorial adressera en fin d'année scolaire un rapport d'activités comportant des éléments d'appréciation qualitatifs et quantitatifs à la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle.

SPECIFICITES DU POSTE :

Encadrement : non

Conduite de projet : oui

Poste logé : non

Type de logement : Non applicable

Contraintes : mobilisation pour des journées de formations, déplacements occasionnels en Ile-de-France, mobilisation possible en soirée

Autre : Mission complémentaire à un poste titulaire d'enseignant 2nd degré et à la mission de professeur référent culture. Rémunération en IMP.

COMPETENCES PROFESSIONNELLES SOUHAITEES

Savoirs :

- Bonne connaissance de l'éducation artistique et culturelle, de ses enjeux politiques et de son réseau à l'échelle académique.
- Connaissances des structures culturelles de son territoire et des dispositifs EAC en partenariat

Savoir-faire :

- Une capacité à l'expertise d'un contexte, d'une situation, d'un projet dans le cadre de l'EAC,
- Une aptitude à rendre compte de manière synthétique et à conseiller l'autorité hiérarchique,
- Une capacité d'organisation et de méthode, une maîtrise de la bureautique (Excel, Word, PowerPoint...), des usages internet et d'outils en ligne ainsi qu'une adaptation à l'administration d'applications académiques (ADAGE...).

Savoir-être :

- Une aptitude au travail en équipe et à la communication.

PERSONNES A CONTACTER : adresser le dossier de candidature (CV, lettre de motivation) à l'attention de :

- Madame la déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle,
Courriel : ce.daac@ac-versailles.fr
- Madame la coordinatrice académique des professeurs référents culture,
Courriel : celine.guillaumet@ac-versailles.fr

Date limite pour l'envoi des candidatures : 30 septembre 2023